

L'ETENDARD, Journal Quotidien, paraissant le matin. BUREAU: 31 RUE ST-JACQUES. ABONNEMENT POUR LA VILLE... ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE... ABONNEMENTS A L'ETRANGER...

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Redaction

M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

MONTREAL, MARDI, 3 JUILLET 1883.

Deux centims le numero

TARIF DES ANNONCES:

Table with columns for insertion type (Première insertion, Autres insertions, etc.) and price per line.

Avis de Naissance, Mariage ou Décès, Demandes d'emploi, Demandes de domestiques ou employés, Annonces pour chambre ou pension, Annonces pour objets perdus ou trouvés.

CONVENTION NATIONALE D'ESSEX

SERMON Prononcé à la messe de la St Jean-Baptiste, par M. F. ABUEC

Curé de Paincourt, le 25 juin 1883.

En montant dans cette chaire, je sens tout d'abord le besoin de vous faire part de l'émotion qui remplit mon âme, et de divers sentiments qui agitent en ce moment mon cœur.

Mais après le dévouer vous venir le fondateur. Nommer Champlain est nommer la foi, le courage, la sagesse, le zèle, le dévouement à la cause de Dieu.

Un jour, le St Laurent défordait et menaçait d'engloutir au sein des flots les premières habitations de la colonie naissante.

En étudiant l'histoire du peuple canadien il y a surtout un fait qui frappe l'attention, c'est le sentiment puissant que ce peuple a eu de sa nationalité, et de son indépendance.

tion qui puisse offrir des origines plus saintes et plus pures; et l'histoire des fondateurs du Canada semble une page détachée de la vie des saints.

Mais après le dévouer vous venir le fondateur. Nommer Champlain est nommer la foi, le courage, la sagesse, le zèle, le dévouement à la cause de Dieu.

Un jour, le St Laurent défordait et menaçait d'engloutir au sein des flots les premières habitations de la colonie naissante.

En étudiant l'histoire du peuple canadien il y a surtout un fait qui frappe l'attention, c'est le sentiment puissant que ce peuple a eu de sa nationalité, et de son indépendance.

En étudiant l'histoire du peuple canadien il y a surtout un fait qui frappe l'attention, c'est le sentiment puissant que ce peuple a eu de sa nationalité, et de son indépendance.

teurs résultat à l'union parfaite qui a toujours régné parmi vous, et surtout à votre attachement inébranlable à la religion catholique, comme l'attestent toutes les pages de votre histoire.

Mais après le dévouer vous venir le fondateur. Nommer Champlain est nommer la foi, le courage, la sagesse, le zèle, le dévouement à la cause de Dieu.

Un jour, le St Laurent défordait et menaçait d'engloutir au sein des flots les premières habitations de la colonie naissante.

En étudiant l'histoire du peuple canadien il y a surtout un fait qui frappe l'attention, c'est le sentiment puissant que ce peuple a eu de sa nationalité, et de son indépendance.

En étudiant l'histoire du peuple canadien il y a surtout un fait qui frappe l'attention, c'est le sentiment puissant que ce peuple a eu de sa nationalité, et de son indépendance.

teurs résultat à l'union parfaite qui a toujours régné parmi vous, et surtout à votre attachement inébranlable à la religion catholique, comme l'attestent toutes les pages de votre histoire.

Mais après le dévouer vous venir le fondateur. Nommer Champlain est nommer la foi, le courage, la sagesse, le zèle, le dévouement à la cause de Dieu.

Un jour, le St Laurent défordait et menaçait d'engloutir au sein des flots les premières habitations de la colonie naissante.

En étudiant l'histoire du peuple canadien il y a surtout un fait qui frappe l'attention, c'est le sentiment puissant que ce peuple a eu de sa nationalité, et de son indépendance.

En étudiant l'histoire du peuple canadien il y a surtout un fait qui frappe l'attention, c'est le sentiment puissant que ce peuple a eu de sa nationalité, et de son indépendance.

teurs résultat à l'union parfaite qui a toujours régné parmi vous, et surtout à votre attachement inébranlable à la religion catholique, comme l'attestent toutes les pages de votre histoire.

Mais après le dévouer vous venir le fondateur. Nommer Champlain est nommer la foi, le courage, la sagesse, le zèle, le dévouement à la cause de Dieu.

Un jour, le St Laurent défordait et menaçait d'engloutir au sein des flots les premières habitations de la colonie naissante.

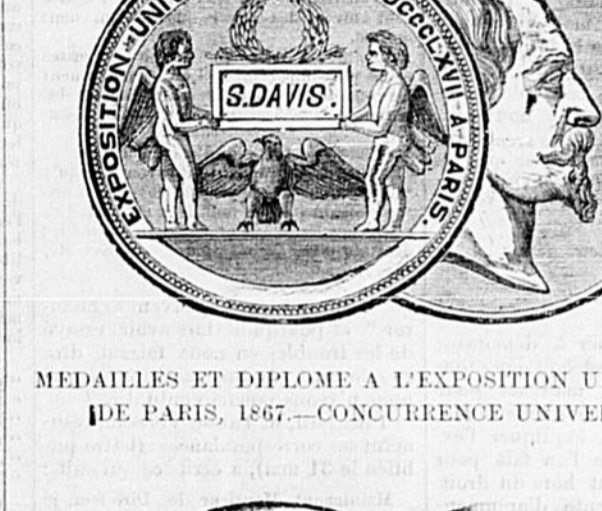
En étudiant l'histoire du peuple canadien il y a surtout un fait qui frappe l'attention, c'est le sentiment puissant que ce peuple a eu de sa nationalité, et de son indépendance.

En étudiant l'histoire du peuple canadien il y a surtout un fait qui frappe l'attention, c'est le sentiment puissant que ce peuple a eu de sa nationalité, et de son indépendance.

LISTE DES MEDAILLES

Accordées en Prix aux soussignés:

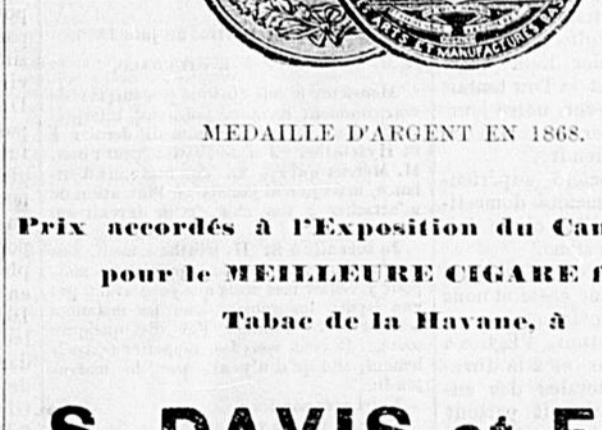
Je désire informer les messieurs du Clergé, que je suis prêt à exécuter toute commande pour orgues d'église ou chapelle, promptement et au meilleur marché possible.



Je désire informer les messieurs du Clergé, que je suis prêt à exécuter toute commande pour orgues d'église ou chapelle, promptement et au meilleur marché possible.



Je désire informer les messieurs du Clergé, que je suis prêt à exécuter toute commande pour orgues d'église ou chapelle, promptement et au meilleur marché possible.



Je désire informer les messieurs du Clergé, que je suis prêt à exécuter toute commande pour orgues d'église ou chapelle, promptement et au meilleur marché possible.

Je désire informer les messieurs du Clergé, que je suis prêt à exécuter toute commande pour orgues d'église ou chapelle, promptement et au meilleur marché possible.

F. X. PERRAS, B.C.L. AVOCAT

No. 203, rue Notre-Dame, No. 203 MONTREAL

GILBT. MIREAULT AVOCAT

No. 203 RUE NOTRE-DAME, BUREAU DU SOIR-60 RUE ST-JOSEPH

Pagnuelo & St-Jean, AVOCATS

No. 34 Rue St. Jacques MONTREAL

O. M. AUGE AVOCAT

16 RUE ST-VINCENT MONTREAL

SARRASIN & JEANNOTTE AVOCATS

No. 44, RUE ST-VINCENT, MONTREAL

Bourgouin & Lacoste AVOCATS

No. 42 Rue St. Vincent MONTREAL

DESJARDINS & BEAUPRE OCULISTES

No. 165 RUE BLEURY, MONTREAL

N. RENAUD & Co. Marchands de Provisions

J. B. RENAUD & Co. DE QUÉBEC

11 RUE ST-PIERRE, MONTREAL

Pharmacie St-Antoine

Dr. J. E. Bourque PROPRIÉTAIRE

Dr. L. A. E. Desjardins

165 Rue Bleury

E. CHANTELOUP, FONDEUR

EN CUIVRE, ERIN, CHARPENTES ET COLONNES EN FER

Fabriqueur de Portes de Voutes de Suresit

CLOCHES pour Eglises et Locomotives

Ornements d'Eglises, Appareils de Chauffage, Gazeliers et appareils de Gaz, etc., etc

587 à 593 Rue Craig

L. H. NOEL, (Fils de Marcelin Noël)

377 Rue Ontario, 377

D'Orfèverie et de Bijouterie

Ano. 377 rue Ontario

RENAL PHOTO-ARTISTE LARIN

ARTISTE PHOTOGRAPHE, 18 RUE ST-LAURENT

Aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à Mardi, le 12 juillet 1883, pour la construction d'un pont en bois sur la Rivière des Neiges, près de la ville de Terrebonne.

SPRUCINE

LE GRAND Remède Canadien! LA SPRUCINE comme remède contre le Rhume n'a pas d'égal.

Corset Graciosa

Manufacturé sur les données des facultés de médecine de Paris et d'Edimbourg, le plus sûr et le plus agréable mouvement de la taille la plus sûre.

A VENDRE

50 Lots a Batir, Station du Sault (Bordeaux)

De la dimension de 60 x 110 pieds.

AVIS. A l'occasion des Vacances M. FRS. MARTINEAU

informe les maisons d'éducation, etc., qu'elles trouveront à son magasin un assortiment considérable d'Inkles, Térébenthine, Vernis, Mastic, Vitres, Couleurs en poudre, Peintures préparées à la demande, Or en feuille, Bronzes, Fontaines pour tapis et ouverture, Miros, Lampes, etc.

501 Rue Ste. Catherine, MONTREAL

LA SURVEYER

Outillage de Jardins. Une grande variété de produits en fer, acier et cuivre.

L. J. A. SURVEYER

188 Rue Notre-Dame (En face du Palais de Justice)

GEORGE YON

Ferblantier Plombier et Couvreur.

250 Rue St. Laurent, Montréal.

CHEMIN DE FER

Boston, Lowell et Concord

Depuis le 20 NOVEMBRE 1882, les trains de passage sont:

Pour Nashua, Lowell et Boston, à 6.15, 8.07, 11.05 heures a. m., 4.17, 5.30, (excl.) 7.00, (excl.) p. m.; dimanche à 7 heures.

Pour Concord à 9.15, 11.05 heures a. m., et 4.17 hrs p. m.

Pour Worcester, Springfield et New-York à 6.15, 8.07 a. m., 11.05 heures a. m., 4.17, 5.30, (excl.) 7.00, (excl.) p. m.

Pour Providence, Lowell et New-York (via Fall River Line) à 6.15 et 11.05 heures a. m. Pour New-Market Junction et Portsmouth à 8.15 a. m. et 4.25 p. m.

Pour Concord à 9.15, 10.58 (excl.) a. m., 2.17, 4.57, 7.41, 8.56 (excl.) p. m.

Pour Concord et Hooksett à 9.57 a. m., et 2.17, 4.57 et 7.41 p. m. dimanche à 3.25 p. m.

Pour Epsom, Pittsfield, etc., à 4.57 p. m. Pour North Weare à 11.15 a. m. et 5.15 p. m.

LES TRAINS LAISSENT BOSTON: Don. 7.30, 8.00, 8.40, 10.00, 11.00 a. m., 1.00, 1.30, 2.30, 3.00, 4.00, 4.45, 5.35, 6.15, 7.00 p. m. et 11.15 p. m. le mercredi.

Pour Nashua, Manchester et Concord à 7.30 et 9.00 a. m., 12.00 m., 3.00, 5.35 et 7.00 p. m.; à 1.00 p. m. dimanche.

Pour Peterborough à 7.30 a. m. 2.00 p. m.; retour 6.00 a. m. et 2.3 p. m.

LAISSER LOWELL: Pour Boston à 5.45, 7.35, 7.50, 8.05, 9.25, 10.00, 11.00, 12.00, 1.00, 2.00, 3.00, 4.00, 5.40, 6.20 et 7.45 p. m.; et 9.50 le mercredi.

LAISSER SALEM: Pour Manchester à 7.10, 10.55 a. m., 4.40 p. m. et fait tout à Nashua avec le train pour Milford, W. Iron, Greenfield et Keene.

Le dit lot de terre est situé dans le quartier Ste. Anne, dans la Cité de Montréal, et connu et désigné au plan et livre de revolucionnaires pour dit quartier Ste. Anne, sous le numéro douze cent quatre-vingt-huit (No. 1288) de la contenance de deux mille trois cent cinquante et six (2356) toises carrées, avec une maison de bois à deux logements, écuries, etc., etc., devant construite.

Le dit lot de terre est situé sur le niveau de la rue Montcalm en face de la rue Barré.

Les conditions seront expliquées le jour de la vente; si l'on veut les connaître plus tôt on s'adressera au notaire soussigné No. 42 rue St. Vincent, Montréal.

JOS. CHARTRAND, N. P. Montréal, 12 mars 1883.

S. DAVIS et FILS

MANUFACTURIERS DE CIGARES

Tabac de la Havane, à

CABLE SENECA EL PADRE

ET AUTRES MARQUES DE CHOIX

54 & 56 rue McGill

73 et 75 rue des Sœurs Crises

MONTREAL

L'ETENDARD MARDI, 3 JUILLET 1883.

Notre Agence à Paris est la maison Oudin, libraire, 51 rue Bonaparte.

SOMMAIRE

Convention nationale d'Essex, sermon prononcé à la messe de la St-Jean-Baptiste par M. l'abbé Haer, curé de Paincourt, le 25 juin 1883.

Notre Revue Spéciale.

Nous attirons spécialement l'attention des hommes d'affaires sur la partie commerciale de L'ETENDARD.

Notre système d'écoles.

Réponse à M. l'abbé Verreau.

Ce n'est qu'hier que nous avons pu lire rapidement les dissertations de M. l'abbé Verreau sur les droits en matière d'éducation, dissertations qui, commencées dans nos colonnes le 18 avril, se sont terminées le 1er juin.

Une multitude de raisons nous ont forcés de remettre jusqu'à ce jour la lecture et la réédition de ces correspondances écrites en réponse à l'un de nos articles du 17 avril.

Nous avons promis une réponse, nous avons promis de clore le débat. Nous tenons parole.

Nous allons, pour aujourd'hui nous tenir dans les strictes limites du débat. Nous allons résumer la discussion et montrer que notre article du 17 avril reste intact et non réfuté, malgré les efforts de notre contradicteur, efforts répétés dans une dizaine de colonnes petit texte.

Nous revenons plus tard sur nos pas et nous étudierons un peu en détail les principes, pardon, M. l'abbé Verreau n'aime pas ce mot, les idées un peu singulières de notre contradicteur dans la matière.

La lecture que nous venons de faire nous montre qu'il y a, dans ces correspondances, une mine d'indices incorrectes et de sophismes, — mine que nous tenons à explorer.

Mais avant d'aller plus loin, nous croyons devoir appeler spécialement l'attention de nos lecteurs sur la position qu'a entendue nous faire M. l'abbé Verreau.

Tout le monde comprend facilement que celui qui écrit au jour le jour, pour un journal quotidien, n'a pas la prétention de faire un traité de théologie ou de Droit Canon. Encore moins peut-il, dans les étroites limites d'un article, faire toutes les distinctions, — donner toutes les explications, user de toutes les ressources du langage, pour empêcher qu'on ne puisse se méprendre sur la portée de ses expressions.

Cela dit, bien entendu, nullement dans le but d'excuser nos paroles ou de diminuer nos responsabilités, mais pour faire bien apprécier la tactique de M. l'abbé Verreau qui consacre un mois et demi de travaux, et des dizaines de colonnes de savantes dissertations, pour tâcher d'arriver à incriminer une colonne d'articles nécessaire à la discussion, pour tirer parti d'une expression pouvant prêter à de fausses interprétations et lorsque son auteur n'avait qu'un temps de nuit sur son lit pour écrire, n'a pas le temps de faire toutes les distinctions que M. l'abbé Verreau nous accuse de n'avoir pas faites; — bien plus! lorsque qu'il a écrit l'article n'a pas eu le temps de relire son manuscrit avant de le livrer à l'imprimeur.

Des amis zélés de la cause que nous avons défendue ont trouvé mauvais que nous eussions donné à M. Verreau tant de latitude, surtout tant de temps et d'espace dans notre propre journal, pour lui permettre de dépeindre notre œuvre et d'en faire suspecter la doctrine, lorsque nous-même, pour ménager nos colonnes à tant de matières d'un haut intérêt public, nous ne consacrons pas à nous défendre la dixième partie de l'espace que nous lui avons accordée.

Nous avons préféré encourir ces reproches, plutôt que de donner à M. l'abbé Verreau la satisfaction de se plaindre d'avoir été gêné dans l'exposition de ses idées, ou de laisser croire à quelqu'un que ceux qui tout entier contre nous n'ont pas toute latitude pour faire valoir leurs arguments.

Cette remarque s'applique également à M. le Principal Archaibault.

Quelle est la question? Quel est le débat? Il importe de bien préciser. C'est le point de départ.

Le 13 avril, nous écrivions un article qui peut se résumer par l'extrait suivant:

"Pères de famille de Montréal, nous venons de lire vos droits. Nous ne voulons pas en dire plus longtemps un système qui nous en prive. Or, voici nos droits de voir par nous-mêmes ou par nos propres délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants."

"Ce droit, nous le revendiquons dans toute sa plénitude."

"L'Etat ne peut nous l'enlever qu'en commettant un acte arbitraire, qu'en se faisant tyran. Car l'Etat a mission de protéger les droits des individus et non de les absorber."

"Dans toute la province, d'ailleurs, on reconnaît aux pères de famille le droit de nommer leurs commissaires et de régler l'éducation de leurs enfants."

"Pourquoi nous enlever, à nous pères de famille de Montréal, ce droit incontestable et pourtant ce acharnement sans pareil à nous refuser ce que nous reconnaissons à d'autres?"

"Répondrez M. Archaibault; répondez M. l'abbé Verreau. Voilà la lutte placée sur sa base véritable. Lutte d'ergoter en dehors de ce point: se serait se débattre dans le vide."

"Répondez."

M. l'abbé Verreau répondit à cet article par une correspondance de deux colonnes (brevier) publiée dans notre numéro du 17 avril.

Nous avons répliqué le même jour, réfutant ses arguments et surtout le ramenant à la question dont il s'agit: tout presque tout le long de son écrit complaisamment écarté. En terminant, nous lui posions de nouveau la question par l'extrait de notre article du 13 avril que nous venons de reproduire; puis, nous ajoutions à la suite du dit extrait, et pour finir:

"C'est à cette partie de notre article que nous avons appelé M. l'abbé Verreau à répondre. Et c'est précisément à cette partie qu'il n'a pas répondu."

"Comprenez-vous, maintenant, sur quels principes porte la lutte?"

Et vers la fin de notre article, nous disions:

"Notre évêque et notre clergé réclameront les droits de l'Etat, s'il y a lieu; ils exerceront par eux-mêmes, par des délégués selon qu'ils le jugeront à propos."

Est-ce là nier les droits de l'Eglise, est-ce là les restreindre?"

Comment expliquer, après de pareilles réserves, faites au commencement et à la fin de notre article, comment expliquer que M. l'abbé Verreau ait attaqué cet article, en disant dans sa correspondance publiée le lendemain:

"D'un côté, on y espère les droits des parents et de l'autre, on y dénie les droits de l'Eglise dans la même proportion."

D'un côté, vous affirmez que l'Eglise a le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants; et de l'autre, vous affirmez que l'Eglise n'a pas le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants."

"C'est à cette partie de notre article que nous avons appelé M. l'abbé Verreau à répondre. Et c'est précisément à cette partie qu'il n'a pas répondu."

Aujourd'hui, après avoir lu ses longues correspondances, nous sommes encore forcés de dire:

"Il n'a pas répondu!"

"Il n'a pas même tenté une réponse tant soit peu directe à la question telle que posée."

"Et c'était pourtant pour cela — ostensiblement du moins — qu'il intervenait."

A peine a-t-il opposé à un changement de système, un ou deux inconvénients possibles — inconvénients qui sont discutables et qui d'ailleurs ne sont pas probants."

Il ne peut cependant se plaindre que l'espace lui ait manqué. Nous lui avons laissé toute la latitude possible. De plus, le 20 avril, voyant qu'il s'écarterait de la véritable question, nous avons écrit de nouveau:

"Trêve de digressions. Nous avons établi la question assez clairement pour que nos contradicteurs ne puissent se méprendre. S'ils s'en éloignent, c'est qu'ils ne veulent pas répondre."

Notre contradicteur était bien averti, n'est-ce pas? Eh bien! ce n'était pas encore assez."

Au lieu de chercher à démontrer que le système qui est bon dans toute la province est mauvais pour Montréal; au lieu de chercher à justifier ou au moins à expliquer l'exception injuste que l'on fait pour nous en nous plaçant hors du droit commun; il se contente d'argumenter pour chercher à prouver que le système particulier imposé à Montréal, n'est pas mauvais."

C'est déplacer assez lestement la question."

Si le système paroissial et si l'élection des commissaires d'écoles par les intéressés sont choses mauvaises, pourquoi les laissez-vous subsister dans toute la province?"

Si cela sont bonnes, pourquoi ne pas nous les donner à nous, pères de famille de Montréal, comme, aux autres pères de famille?"

Le dilemme est embarrassant. M. l'abbé Verreau a décidé... de ne pas s'y heurter."

Suivons le donc dans le cours de ses correspondances.

Il a voulu d'abord nous trouver en défaut, ne fut-ce que sur un détail, ne fut-ce que sur une phrase incidente.

Il a prétendu que nous allions jusqu'à crier et mettre de côté les droits de l'Eglise, en exagérant les droits des parents, — que nous écrivions des propositions "malsonnantes" pour les oreilles catholiques."

De plus, il s'est dit insulté en sa qualité sacerdotale!

Le second point, il l'a abandonné et c'est ce qu'il pouvait faire de mieux. Il avait évidemment mal lu. Il ne pouvait trouver l'ombre d'une raison pour appuyer son dire.

Quant au premier point, il y est revenu plusieurs fois et avec l'intention évidente de faire croire que c'était vrai.

Et cependant, après avoir relu nos articles et ses correspondances, nous sommes à nous demander comment un homme qui s'entend tant soit peu dans la matière, pouvait tirer de semblable déduction — un homme de bonne foi s'entend."

Les droits de l'Eglise, nous les avons placés en premier lieu. C'est leur place légitime, et si l'on tentait jamais de les enlever, notre journal ne serait pas le dernier rendu sur la brèche pour les défendre.

L'Eglise est une société supérieure; les droits de la société domestique et ceux de la société civile doivent céder devant les siens.

Cette vérité, nous l'avons toujours comprise; nous n'avons cessé et nous ne cessons de la proclamer.

En matière d'éducation, l'Eglise a droit à la surveillance et à la direction religieuses et morales des enfants. Que ce droit lui soit partiellement reconnu, qu'il soit librement exercé et que personne n'ose jamais y porter atteinte; nous ne désirons rien de plus ardemment.

Ce n'est pas nous, parents catholiques de Montréal, qui nous en plaignons."

Et ce n'est pas dans nos colonnes que l'on trouverait l'écho de semblables plaintes, si jamais, — ce qu'il Dieu ne plaise, — il s'en produisait au Canada."

Comprenez-vous, maintenant, sur quels principes porte la lutte?"

Et vers la fin de notre article, nous disions:

"Notre évêque et notre clergé réclameront les droits de l'Etat, s'il y a lieu; ils exerceront par eux-mêmes, par des délégués selon qu'ils le jugeront à propos."

Est-ce là nier les droits de l'Eglise, est-ce là les restreindre?"

Comment expliquer, après de pareilles réserves, faites au commencement et à la fin de notre article, comment expliquer que M. l'abbé Verreau ait attaqué cet article, en disant dans sa correspondance publiée le lendemain:

"D'un côté, on y espère les droits des parents et de l'autre, on y dénie les droits de l'Eglise dans la même proportion."

D'un côté, vous affirmez que l'Eglise a le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants; et de l'autre, vous affirmez que l'Eglise n'a pas le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants."

"C'est à cette partie de notre article que nous avons appelé M. l'abbé Verreau à répondre. Et c'est précisément à cette partie qu'il n'a pas répondu."

Aujourd'hui, après avoir lu ses longues correspondances, nous sommes encore forcés de dire:

"Il n'a pas répondu!"

"Il n'a pas même tenté une réponse tant soit peu directe à la question telle que posée."

"Et c'était pourtant pour cela — ostensiblement du moins — qu'il intervenait."

A peine a-t-il opposé à un changement de système, un ou deux inconvénients possibles — inconvénients qui sont discutables et qui d'ailleurs ne sont pas probants."

Il ne peut cependant se plaindre que l'espace lui ait manqué. Nous lui avons laissé toute la latitude possible. De plus, le 20 avril, voyant qu'il s'écarterait de la véritable question, nous avons écrit de nouveau:

"Trêve de digressions. Nous avons établi la question assez clairement pour que nos contradicteurs ne puissent se méprendre. S'ils s'en éloignent, c'est qu'ils ne veulent pas répondre."

Notre contradicteur était bien averti, n'est-ce pas? Eh bien! ce n'était pas encore assez."

Au lieu de chercher à démontrer que le système qui est bon dans toute la province est mauvais pour Montréal; au lieu de chercher à justifier ou au moins à expliquer l'exception injuste que l'on fait pour nous en nous plaçant hors du droit commun; il se contente d'argumenter pour chercher à prouver que le système particulier imposé à Montréal, n'est pas mauvais."

C'est déplacer assez lestement la question."

Si le système paroissial et si l'élection des commissaires d'écoles par les intéressés sont choses mauvaises, pourquoi les laissez-vous subsister dans toute la province?"

Si cela sont bonnes, pourquoi ne pas nous les donner à nous, pères de famille de Montréal, comme, aux autres pères de famille?"

Le dilemme est embarrassant. M. l'abbé Verreau a décidé... de ne pas s'y heurter."

Suivons le donc dans le cours de ses correspondances.

Il a voulu d'abord nous trouver en défaut, ne fut-ce que sur un détail, ne fut-ce que sur une phrase incidente.

Il a prétendu que nous allions jusqu'à crier et mettre de côté les droits de l'Eglise, en exagérant les droits des parents, — que nous écrivions des propositions "malsonnantes" pour les oreilles catholiques."

De plus, il s'est dit insulté en sa qualité sacerdotale!

Le second point, il l'a abandonné et c'est ce qu'il pouvait faire de mieux. Il avait évidemment mal lu. Il ne pouvait trouver l'ombre d'une raison pour appuyer son dire.

Quant au premier point, il y est revenu plusieurs fois et avec l'intention évidente de faire croire que c'était vrai.

Et cependant, après avoir relu nos articles et ses correspondances, nous sommes à nous demander comment un homme qui s'entend tant soit peu dans la matière, pouvait tirer de semblable déduction — un homme de bonne foi s'entend."

Les droits de l'Eglise, nous les avons placés en premier lieu. C'est leur place légitime, et si l'on tentait jamais de les enlever, notre journal ne serait pas le dernier rendu sur la brèche pour les défendre.

L'Eglise est une société supérieure; les droits de la société domestique et ceux de la société civile doivent céder devant les siens.

Cette vérité, nous l'avons toujours comprise; nous n'avons cessé et nous ne cessons de la proclamer.

En matière d'éducation, l'Eglise a droit à la surveillance et à la direction religieuses et morales des enfants. Que ce droit lui soit partiellement reconnu, qu'il soit librement exercé et que personne n'ose jamais y porter atteinte; nous ne désirons rien de plus ardemment.

Ce n'est pas nous, parents catholiques de Montréal, qui nous en plaignons."

Et ce n'est pas dans nos colonnes que l'on trouverait l'écho de semblables plaintes, si jamais, — ce qu'il Dieu ne plaise, — il s'en produisait au Canada."

Comprenez-vous, maintenant, sur quels principes porte la lutte?"

Et vers la fin de notre article, nous disions:

"Notre évêque et notre clergé réclameront les droits de l'Etat, s'il y a lieu; ils exerceront par eux-mêmes, par des délégués selon qu'ils le jugeront à propos."

Est-ce là nier les droits de l'Eglise, est-ce là les restreindre?"

Comment expliquer, après de pareilles réserves, faites au commencement et à la fin de notre article, comment expliquer que M. l'abbé Verreau ait attaqué cet article, en disant dans sa correspondance publiée le lendemain:

"D'un côté, on y espère les droits des parents et de l'autre, on y dénie les droits de l'Eglise dans la même proportion."

D'un côté, vous affirmez que l'Eglise a le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants; et de l'autre, vous affirmez que l'Eglise n'a pas le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants."

"C'est à cette partie de notre article que nous avons appelé M. l'abbé Verreau à répondre. Et c'est précisément à cette partie qu'il n'a pas répondu."

Aujourd'hui, après avoir lu ses longues correspondances, nous sommes encore forcés de dire:

"Il n'a pas répondu!"

"Il n'a pas même tenté une réponse tant soit peu directe à la question telle que posée."

"Et c'était pourtant pour cela — ostensiblement du moins — qu'il intervenait."

A peine a-t-il opposé à un changement de système, un ou deux inconvénients possibles — inconvénients qui sont discutables et qui d'ailleurs ne sont pas probants."

Il ne peut cependant se plaindre que l'espace lui ait manqué. Nous lui avons laissé toute la latitude possible. De plus, le 20 avril, voyant qu'il s'écarterait de la véritable question, nous avons écrit de nouveau:

"Trêve de digressions. Nous avons établi la question assez clairement pour que nos contradicteurs ne puissent se méprendre. S'ils s'en éloignent, c'est qu'ils ne veulent pas répondre."

Notre contradicteur était bien averti, n'est-ce pas? Eh bien! ce n'était pas encore assez."

Au lieu de chercher à démontrer que le système qui est bon dans toute la province est mauvais pour Montréal; au lieu de chercher à justifier ou au moins à expliquer l'exception injuste que l'on fait pour nous en nous plaçant hors du droit commun; il se contente d'argumenter pour chercher à prouver que le système particulier imposé à Montréal, n'est pas mauvais."

C'est déplacer assez lestement la question."

Si le système paroissial et si l'élection des commissaires d'écoles par les intéressés sont choses mauvaises, pourquoi les laissez-vous subsister dans toute la province?"

Si cela sont bonnes, pourquoi ne pas nous les donner à nous, pères de famille de Montréal, comme, aux autres pères de famille?"

Le dilemme est embarrassant. M. l'abbé Verreau a décidé... de ne pas s'y heurter."

Suivons le donc dans le cours de ses correspondances.

Il a voulu d'abord nous trouver en défaut, ne fut-ce que sur un détail, ne fut-ce que sur une phrase incidente.

Il a prétendu que nous allions jusqu'à crier et mettre de côté les droits de l'Eglise, en exagérant les droits des parents, — que nous écrivions des propositions "malsonnantes" pour les oreilles catholiques."

De plus, il s'est dit insulté en sa qualité sacerdotale!

Le second point, il l'a abandonné et c'est ce qu'il pouvait faire de mieux. Il avait évidemment mal lu. Il ne pouvait trouver l'ombre d'une raison pour appuyer son dire.

Quant au premier point, il y est revenu plusieurs fois et avec l'intention évidente de faire croire que c'était vrai.

Et cependant, après avoir relu nos articles et ses correspondances, nous sommes à nous demander comment un homme qui s'entend tant soit peu dans la matière, pouvait tirer de semblable déduction — un homme de bonne foi s'entend."

Les droits de l'Eglise, nous les avons placés en premier lieu. C'est leur place légitime, et si l'on tentait jamais de les enlever, notre journal ne serait pas le dernier rendu sur la brèche pour les défendre.

L'Eglise est une société supérieure; les droits de la société domestique et ceux de la société civile doivent céder devant les siens.

Cette vérité, nous l'avons toujours comprise; nous n'avons cessé et nous ne cessons de la proclamer.

En matière d'éducation, l'Eglise a droit à la surveillance et à la direction religieuses et morales des enfants. Que ce droit lui soit partiellement reconnu, qu'il soit librement exercé et que personne n'ose jamais y porter atteinte; nous ne désirons rien de plus ardemment.

Ce n'est pas nous, parents catholiques de Montréal, qui nous en plaignons."

Et ce n'est pas dans nos colonnes que l'on trouverait l'écho de semblables plaintes, si jamais, — ce qu'il Dieu ne plaise, — il s'en produisait au Canada."

Comprenez-vous, maintenant, sur quels principes porte la lutte?"

Et vers la fin de notre article, nous disions:

"Notre évêque et notre clergé réclameront les droits de l'Etat, s'il y a lieu; ils exerceront par eux-mêmes, par des délégués selon qu'ils le jugeront à propos."

Est-ce là nier les droits de l'Eglise, est-ce là les restreindre?"

Comment expliquer, après de pareilles réserves, faites au commencement et à la fin de notre article, comment expliquer que M. l'abbé Verreau ait attaqué cet article, en disant dans sa correspondance publiée le lendemain:

"D'un côté, on y espère les droits des parents et de l'autre, on y dénie les droits de l'Eglise dans la même proportion."

D'un côté, vous affirmez que l'Eglise a le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants; et de l'autre, vous affirmez que l'Eglise n'a pas le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants."

"C'est à cette partie de notre article que nous avons appelé M. l'abbé Verreau à répondre. Et c'est précisément à cette partie qu'il n'a pas répondu."

Aujourd'hui, après avoir lu ses longues correspondances, nous sommes encore forcés de dire:

"Il n'a pas répondu!"

"Il n'a pas même tenté une réponse tant soit peu directe à la question telle que posée."

"Et c'était pourtant pour cela — ostensiblement du moins — qu'il intervenait."

A peine a-t-il opposé à un changement de système, un ou deux inconvénients possibles — inconvénients qui sont discutables et qui d'ailleurs ne sont pas probants."

Il ne peut cependant se plaindre que l'espace lui ait manqué. Nous lui avons laissé toute la latitude possible. De plus, le 20 avril, voyant qu'il s'écarterait de la véritable question, nous avons écrit de nouveau:

"Trêve de digressions. Nous avons établi la question assez clairement pour que nos contradicteurs ne puissent se méprendre. S'ils s'en éloignent, c'est qu'ils ne veulent pas répondre."

Notre contradicteur était bien averti, n'est-ce pas? Eh bien! ce n'était pas encore assez."

Au lieu de chercher à démontrer que le système qui est bon dans toute la province est mauvais pour Montréal; au lieu de chercher à justifier ou au moins à expliquer l'exception injuste que l'on fait pour nous en nous plaçant hors du droit commun; il se contente d'argumenter pour chercher à prouver que le système particulier imposé à Montréal, n'est pas mauvais."

C'est déplacer assez lestement la question."

Si le système paroissial et si l'élection des commissaires d'écoles par les intéressés sont choses mauvaises, pourquoi les laissez-vous subsister dans toute la province?"

Si cela sont bonnes, pourquoi ne pas nous les donner à nous, pères de famille de Montréal, comme, aux autres pères de famille?"

Le dilemme est embarrassant. M. l'abbé Verreau a décidé... de ne pas s'y heurter."

Suivons le donc dans le cours de ses correspondances.

Il a voulu d'abord nous trouver en défaut, ne fut-ce que sur un détail, ne fut-ce que sur une phrase incidente.

Il a prétendu que nous allions jusqu'à crier et mettre de côté les droits de l'Eglise, en exagérant les droits des parents, — que nous écrivions des propositions "malsonnantes" pour les oreilles catholiques."

De plus, il s'est dit insulté en sa qualité sacerdotale!

Le second point, il l'a abandonné et c'est ce qu'il pouvait faire de mieux. Il avait évidemment mal lu. Il ne pouvait trouver l'ombre d'une raison pour appuyer son dire.

Quant au premier point, il y est revenu plusieurs fois et avec l'intention évidente de faire croire que c'était vrai.

Et cependant, après avoir relu nos articles et ses correspondances, nous sommes à nous demander comment un homme qui s'entend tant soit peu dans la matière, pouvait tirer de semblable déduction — un homme de bonne foi s'entend."

Les droits de l'Eglise, nous les avons placés en premier lieu. C'est leur place légitime, et si l'on tentait jamais de les enlever, notre journal ne serait pas le dernier rendu sur la brèche pour les défendre.

L'Eglise est une société supérieure; les droits de la société domestique et ceux de la société civile doivent céder devant les siens.

Cette vérité, nous l'avons toujours comprise; nous n'avons cessé et nous ne cessons de la proclamer.

En matière d'éducation, l'Eglise a droit à la surveillance et à la direction religieuses et morales des enfants. Que ce droit lui soit partiellement reconnu, qu'il soit librement exercé et que personne n'ose jamais y porter atteinte; nous ne désirons rien de plus ardemment.

Ce n'est pas nous, parents catholiques de Montréal, qui nous en plaignons."

Et ce n'est pas dans nos colonnes que l'on trouverait l'écho de semblables plaintes, si jamais, — ce qu'il Dieu ne plaise, — il s'en produisait au Canada."

Comprenez-vous, maintenant, sur quels principes porte la lutte?"

Et vers la fin de notre article, nous disions:

"Notre évêque et notre clergé réclameront les droits de l'Etat, s'il y a lieu; ils exerceront par eux-mêmes, par des délégués selon qu'ils le jugeront à propos."

Est-ce là nier les droits de l'Eglise, est-ce là les restreindre?"

Comment expliquer, après de pareilles réserves, faites au commencement et à la fin de notre article, comment expliquer que M. l'abbé Verreau ait attaqué cet article, en disant dans sa correspondance publiée le lendemain:

"D'un côté, on y espère les droits des parents et de l'autre, on y dénie les droits de l'Eglise dans la même proportion."

D'un côté, vous affirmez que l'Eglise a le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants; et de l'autre, vous affirmez que l'Eglise n'a pas le droit de voir par elle-même, par ses délégués, et non par les délégués de l'Etat, la formation de nos enfants."

"C'est à cette partie de notre article que nous avons appelé M. l'abbé Verreau à répondre. Et c'est précisément à cette partie qu'il n'a pas répondu."

Aujourd'hui, après avoir lu ses longues correspondances, nous sommes encore forcés de dire:

"Il n'a pas répondu!"</

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

(Service de la Presse Associée.)

CANADA

Température Toronto, 3 h. a.m. Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Temps beau et chaud, se fait partout sentir sur les lacs et à l'est. Vallée du St Laurent: Vents modérés et frais. Temps chaud et beau.

Dans les Provinces maritimes, les vents sont frais et modérés. Le temps sera beau et chaud précédé d'orages dans quelques localités.

Examen militaire La Gazette du Canada publie une dépêche impériale relative aux personnes résidant dans les colonies qui désirent s'inscrire pour subir les examens requis au collège militaire Royal, à Sandhurst, pour obtenir une commission.

Association de Tir L'association de tir du Canada tiendra ses concours annuels au camp de tir de l'île d'Orléans, lundi, le 3 septembre, et les jours suivants jusqu'à ce que les concours soient terminés. La liste des prix est terminée et va être distribuée sans retard.

Indisposé L'hon. A. P. Caron, ministre de la justice, est indisposé depuis quelque temps. Il se peut qu'il soit incapable de visiter les camps militaires fermés dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Les dernières dépêches de Londres nous annoncent la mort du révérend John Strain, archevêque de St Andrews et Edimbourg, et d'autres dépêches de Wenden, Etats-Unis, nous annoncent la mort du révérend Thomas Walsh, vicaire général du diocèse de Hartford, est mort à sa résidence, hier soir, à l'âge de 54 ans.

Il y eut beaucoup de confusion durant le décompte des votes dans l'élection de Healy, en Irlande. Parnell attirait l'attention du lecteur sur une erreur qui fut corrigée et on lui mit au crédit de Healy 2376 votes. A Monaghan, Healy porta la parole à un auditoire nombreux.

Il dit que les landlords avaient été volés aux pieds et que l'élection avait été regardée comme la confirmation des principes de réformes demandées par l'électorat d'Irlande.

En Espagne les autorités ont pris des précautions contre les vaisseaux qui viennent d'Egypte pour se préserver du choléra.

On croit à Paris que le gouvernement va expulser de la France tous les membres de la famille d'Orléans et le Comte de Paris fait aucune démonstration politique.

La réclame du comte de Chambord est due à une tumeur intestinale. Les monarchistes se sont assemblés ce matin pour décider de leur conduite à suivre dans le cas de la mort du prétendant au trône de France.

On rapporte que le comte de Chambord aurait désigné le comte de Paris comme son successeur. Un correspondant de Vienne qui arrive de Frohsdorf dit que le comte de Chambord est sérieusement malade, mais qu'on ne désespère pas encore de sa vie.

Service antiepidémique.—Le service antiepidémique de feu dame veuve Edouard Beauvais sera chanté à Varennes, mercredi, le 4 juillet à 9 heures A. M.

Les parents et les amis de la famille sont priés d'y assister. 122

Chansonnière Canadienne.—Sur réception de 25 centimes au argent ou en timbres poste, nous recevons franc de part le Chansonnière Canadienne. Tout le monde devrait en avoir un.—Hally's, Frères, 282, rue St. Joseph, Montréal.

Strop des Enfants du Dr. Cadore.—Le seul strop caducal reconnu par la profession médicale. A vendre partout, 25 cts la bouteille. 46

Madame R. D. Béliveau continuera ses leçons de piano et chant, pendant les mois de vacances, au No 84 rue Saint-Christophe, Montréal. 121-61.

NOUVELLES DE LA PROVINCE

St-Centaire D'après l'avis de MM. Frs et D.A. Lapointe, architectes de Montréal, le clocher de l'église de St-Césaire, lequel menaçait ruine à cause de sa défectuosité, sera réparé.

Des réparations coûtant au moins \$30,000 doivent être faites. Sa Grandeur Mgr Moreau devra s'occuper de cette question, lors de sa visite pastorale dans cette paroisse le 1er juillet prochain.

St-Hughes Les travaux de démolition des tours et du portail de l'église de St-Hughes, sont maintenant terminés. La reconstruction de cette église a été confiée à MM. Frs et D.A. Lapointe, architectes de Montréal.

Des fondations seront construites avec toute la prudence possible. Les meilleurs moyens que l'architecture moderne offre seront employés, car on se rappelle les maux que sont arrivés à cette magnifique église. L'intérieur est certainement ce qu'il y a de plus beau en Canada.

Les travaux de réparation seront terminés au mois de septembre 1884.

St-Laurent La paroisse de St-Laurent est depuis quelques semaines dans une passe assez difficile, les deux tiers des paroissiens ont été atteints de la grippe, l'école a été fermée, les messes ont été réduites à un minimum.

Le programme de la séance fut varié et très intéressant. Il y eut chants, dialogues, récits, etc., et le tout fut bien rendu par les élèves.

Le Rév. Frère Directeur Austin et ses deux confrères ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Incendie.—Au moment de mettre sous presse ce matin à 4, le feu s'est déclaré dans les bûches du Pacifique. Les pompiers sont sur les lieux et travaillent hardiment.

A l'heure.—A neuf heures, dimanche soir, un nommé François Brunet, pris de boisson, est tombé dans le canal. Heureusement que ses crânes furent entendus par le gardien de nuit, le contremaître Richelieu, M. David Gardner qui, aidé de quelques personnes, lui porta secours et réussit à le retirer de ce mauvais pas. Dégagé par son bon, Brunet fut reconduit en voiture à son domicile, rue des Sœurs Grises.

Excursion.—La société St-Vincent de Paul, a donné hier, au profit des pauvres, une splendide excursion à l'île de Grosbois. Un grand nombre d'excursionnistes s'y sont rendus, le programme qui comprenait divers amusements a été très bien exécuté.

La société de tempérance St-Anne a aussi eu une excursion au lac St-Pierre. Le vapeur "Trois-Rivières" qui avait été noyé pour la circonstance a croisé transporté environ 1,400 personnes qui se sont rendus à leur voyage.

La gaité n'a cessé de régner durant tout le trajet et le programme qui comprenait musique vocale et instrumentale a été rendu à la satisfaction de tous. Les excursionnistes sont revenus à la ville vers huit heures.

Accident.—Michael Walsh, âgé de 32 ans, domicilié No 50 rue St-Ignace, hier matin, en déchargeant du charbon d'un navire amené au quai de la Pointe du Mont à York, où il était transporté d'urgence, a été blessé par un coup de pioche qui lui a fait une blessure grave à la tête.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Notre-Dame où il est traité par le docteur Maréchal. On croit qu'il sera guéri.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Incendie.—Au moment de mettre sous presse ce matin à 4, le feu s'est déclaré dans les bûches du Pacifique. Les pompiers sont sur les lieux et travaillent hardiment.

A l'heure.—A neuf heures, dimanche soir, un nommé François Brunet, pris de boisson, est tombé dans le canal. Heureusement que ses crânes furent entendus par le gardien de nuit, le contremaître Richelieu, M. David Gardner qui, aidé de quelques personnes, lui porta secours et réussit à le retirer de ce mauvais pas. Dégagé par son bon, Brunet fut reconduit en voiture à son domicile, rue des Sœurs Grises.

Excursion.—La société St-Vincent de Paul, a donné hier, au profit des pauvres, une splendide excursion à l'île de Grosbois. Un grand nombre d'excursionnistes s'y sont rendus, le programme qui comprenait divers amusements a été très bien exécuté.

La société de tempérance St-Anne a aussi eu une excursion au lac St-Pierre. Le vapeur "Trois-Rivières" qui avait été noyé pour la circonstance a croisé transporté environ 1,400 personnes qui se sont rendus à leur voyage.

La gaité n'a cessé de régner durant tout le trajet et le programme qui comprenait musique vocale et instrumentale a été rendu à la satisfaction de tous. Les excursionnistes sont revenus à la ville vers huit heures.

Accident.—Michael Walsh, âgé de 32 ans, domicilié No 50 rue St-Ignace, hier matin, en déchargeant du charbon d'un navire amené au quai de la Pointe du Mont à York, où il était transporté d'urgence, a été blessé par un coup de pioche qui lui a fait une blessure grave à la tête.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Notre-Dame où il est traité par le docteur Maréchal. On croit qu'il sera guéri.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Elle n'a cessé pendant un quart d'heure de crier qu'elle était guérie et le curé et les autres prêtres présents eurent beaucoup de peine à maîtriser l'émotion qu'elle éprouvait.

La scène a été saisissante d'émotion, par un tour de main de l'abbé, les deux prêtres ont pleuré à chaudes larmes, et les autres chantaient des cantiques d'actions de grâces.

Madame Clément a laissé ses larmes couler et elle est revenue reprendre sa place dans la nef, sans l'aide de son mari, à la grande admiration des pèlerins qui chantaient le Te Deum.

Ceci nous a été raconté par des témoins oculaires de ce miracle.

Les pèlerins, M. et Mme Clément de Ste-Mélanie, ont été très intéressés par les discours et ont encouragé les élèves par leurs encouragements et leurs félicitations.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l'œuvre. Le jeu qu'elle jouait était très intéressant et elle fut très appréciée.

Incendie.—Au moment de mettre sous presse ce matin à 4, le feu s'est déclaré dans les bûches du Pacifique. Les pompiers sont sur les lieux et travaillent hardiment.

A l'heure.—A neuf heures, dimanche soir, un nommé François Brunet, pris de boisson, est tombé dans le canal. Heureusement que ses crânes furent entendus par le gardien de nuit, le contremaître Richelieu, M. David Gardner qui, aidé de quelques personnes, lui porta secours et réussit à le retirer de ce mauvais pas. Dégagé par son bon, Brunet fut reconduit en voiture à son domicile, rue des Sœurs Grises.

Excursion.—La société St-Vincent de Paul, a donné hier, au profit des pauvres, une splendide excursion à l'île de Grosbois. Un grand nombre d'excursionnistes s'y sont rendus, le programme qui comprenait divers amusements a été très bien exécuté.

La société de tempérance St-Anne a aussi eu une excursion au lac St-Pierre. Le vapeur "Trois-Rivières" qui avait été noyé pour la circonstance a croisé transporté environ 1,400 personnes qui se sont rendus à leur voyage.

La gaité n'a cessé de régner durant tout le trajet et le programme qui comprenait musique vocale et instrumentale a été rendu à la satisfaction de tous. Les excursionnistes sont revenus à la ville vers huit heures.

Accident.—Michael Walsh, âgé de 32 ans, domicilié No 50 rue St-Ignace, hier matin, en déchargeant du charbon d'un navire amené au quai de la Pointe du Mont à York, où il était transporté d'urgence, a été blessé par un coup de pioche qui lui a fait une blessure grave à la tête.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Notre-Dame où il est traité par le docteur Maréchal. On croit qu'il sera guéri.

Après la bénédiction des saintes reliques elle se mit à l

COMMERCÉ ET FINANCES

BULLETIN FINANCIER

Le Grand-Terron doit construire de vastes hangars à charbon, pour ses locomotives à Alira Craig.

MARCHE AU FOIN

Nous cotons : Foin pressé, la tonne... \$10 13 00

BEURRES ET FROMAGE

Beurre crémier, le requa... \$20 20 à \$21

GRAINS ET FARINES

Superieure extra... \$ 5 00 @ 0

VOILURES

Barque Penjab, Wolf et Cie.

Port de Québec

Arrivages, 1er juillet.

MARCHE DE DETAIL

Mardi, 26 juin 1883.

Miel côtelé la lb... 0 13 0 134

Agneau... 61,511

Agneau... 14,914

BULLETIN FINANCIER

Le tirage de la confédération tombant le dimanche...

BULLETIN COMMERCIAL

Voici un état des exportations des bestiaux vivants...

Par Port Peixaux Mouton

Netley Abbey Hamburg

Concerin Glasgow 242 133

Leontine Glasgow 253

Détourné Arrvers

J McShane 214 310

Scotland London 490

Thameser Liverpool 437 1192

FR Morgan 33

Dominion Liverpool 338

FR Singham 38

Totaux... 2,731 1,635

TERRES A BOIS

A vendre, 160 arpents de terres à bois, dont le village du Canada et des Etats-Unis.

Hotel St. Louis

Avec ou sans pension

CHAMBRES A LOUER

Nourriture Excellente

Banque d'Hochelega

DIVIDENDE No. 14

DUMAINE & HALPIN

Ecuries et Remises DE LOUAGE

VOITURES

De haut goût et de première classe

VOITURES

Double et Simple

Double Wagons, DE GALA

Buggies

Convertis et Découvert

Elegants Phaetons

BUREAU: No. 1 Rue Campeau

L. A. C. MERRILL

GROS ET DETAIL

No. 1 Rue Campeau

ORNEMENTS

De toutes sortes et Parures de Dev.

Dr. VALOIS

DENTISTE

760 Rue Ste. Catherine

Prix très modérés

Tapis et Prelats

DE PREMIER CHOIX

274, rue Notre-Dame

Cloves coupés à froid

De 11 à 12 pouces liste... 3 40 0 00

Cloves à récurer... 2 2 2 2

Cloves pressés... 1 2 2 2

Feuilles et gousses... 1 2 2 2

Liste escomptée... 5 à 10

Linon, Hâtes et Tergains... 17 à 25

Préparé par A. FAUST, Médecin Vétérinaire

DUMAINE & HALPIN

Ecuries et Remises DE LOUAGE

VOITURES

De haut goût et de première classe

VOITURES

Double et Simple

Double Wagons, DE GALA

Buggies

Convertis et Découvert

Elegants Phaetons

BUREAU: No. 1 Rue Campeau

L. A. C. MERRILL

GROS ET DETAIL

No. 1 Rue Campeau

ORNEMENTS

De toutes sortes et Parures de Dev.

Dr. VALOIS

DENTISTE

760 Rue Ste. Catherine

Prix très modérés

Tapis et Prelats

DE PREMIER CHOIX

274, rue Notre-Dame

1,000 Agents.

ON DEMANDE un agent actif dans chaque ville et village du Canada et des Etats-Unis.

Hotel St. Louis

Avec ou sans pension

CHAMBRES A LOUER

Nourriture Excellente

Banque d'Hochelega

DIVIDENDE No. 14

DUMAINE & HALPIN

Ecuries et Remises DE LOUAGE

VOITURES

De haut goût et de première classe

VOITURES

Double et Simple

Double Wagons, DE GALA

Buggies

Convertis et Découvert

Elegants Phaetons

BUREAU: No. 1 Rue Campeau

L. A. C. MERRILL

GROS ET DETAIL

No. 1 Rue Campeau

ORNEMENTS

De toutes sortes et Parures de Dev.

Dr. VALOIS

DENTISTE

760 Rue Ste. Catherine

Prix très modérés

Tapis et Prelats

DE PREMIER CHOIX

274, rue Notre-Dame

TERRES A BOIS

A vendre, 160 arpents de terres à bois, dont le village du Canada et des Etats-Unis.

Hotel St. Louis

Avec ou sans pension

CHAMBRES A LOUER

Nourriture Excellente

Banque d'Hochelega

DIVIDENDE No. 14

DUMAINE & HALPIN

Ecuries et Remises DE LOUAGE

VOITURES

De haut goût et de première classe

VOITURES

Double et Simple

Double Wagons, DE GALA

Buggies

Convertis et Découvert

Elegants Phaetons

BUREAU: No. 1 Rue Campeau

L. A. C. MERRILL

GROS ET DETAIL

No. 1 Rue Campeau

ORNEMENTS

De toutes sortes et Parures de Dev.

Dr. VALOIS

DENTISTE

760 Rue Ste. Catherine

Prix très modérés

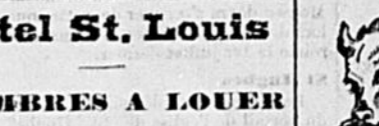
Tapis et Prelats

DE PREMIER CHOIX

274, rue Notre-Dame

Hourrah! Hourrah!

POUR LE PROPRIÉTAIRE DU BUFFALO CLOTHING HOUSE



Rue Saint-Laurent

Tout le monde satisfait.

Un habillement complet... \$5.00

Un habillement en serge... \$5.00

Un lot de pantalons... \$2.00

Pour un habillement fait à l'ordre... \$3.00

Rappelez-vous la place au Buffalo Clothing House

BAUME & ONGUENT DE MADAME F. BERTHIAUME

RHUMATISME

Il guérit le rhumatisme, et deux ou trois applications métront fin aux douleurs de toutes sortes.

De Mme M. L. Goyette, de Montréal.

J'ai souffert de douleurs violentes dans le côté pendant plus de six ans; je me suis mis sous les soins de bons médecins, mais aucun n'avait obtenu de soulagement, quand j'employai une bouteille de BAUME DE MADAME F. BERTHIAUME contre les rhumatismes, qui fit cesser la douleur complètement.

De J. H. Stockwell, de Montréal.

J'ai souffert longtemps de douleurs graves dans l'œil droit, et je ne reçus aucun soulagement de l'usage de remède bien recommandé. Mais une bouteille de Baume de Madame F. Berthiaume contre les rhumatismes me guérit.

M. H. JARVELL, Boite 178, B. P., Montréal.

FRANCOIS & D. A. LAPOINTE

ARCHITECTES & MESUREURS

Entreprises d'églises, Edifices Publics, Résidences privées, etc., etc.

The Russell, OTTAWA

L'HOTEL PALAIS du CANADA

Ce magnifique et nouvel hôtel, pourvu de toutes les améliorations modernes, est maintenant ouvert.

Le Russell peut loger confortablement au-delà de QUATRE CENTES HOTELS, avec Ascenseurs pour les bagages, et un magnifique coup-d'œil sur la ville, les édifices du Parlement, la rivière et le canal.

Les personnes qui visitent la capitale pour affaires auprès du gouvernement trouveront tout à leur avantage de loger au Russell, où ils peuvent toujours rencontrer les hommes publics. Tout l'hôtel est pourvu d'appareils de sauvetage, et en cas d'incendie il ne saurait y avoir ni confusion ni danger.

Les pensionnaires sont servis avec l'attention la plus délicate.

J. A. GOULIN, Propriétaire.

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

Propriété à Vendre

Les manufacturiers et toutes personnes ont besoin d'un vaste bâtiment pourront se procurer, à des conditions exceptionnelles, des propriétés, cette magnifique bâtisse en pierre, montée d'un clocher portant le nom de l'Église St-Jacques, et ainsi, comme nous le verrons, cette propriété est d'une construction parfaite, ainsi se diviser en logements.

L'eau de l'Angeuse, Montréal et de celle de la rivière et sont conduites par tuyaux séparés. Possession immédiate.

A VENDRE aussi en bloc ou séparément 20 lots à bas prix, près de l'Église St-Jacques, au N. 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

LA REVUE CANADIENNE

Est la principale publication littéraire

Elle se publie mensuellement par

Livraisons de 64 pages

Et elle contient régulièrement un grand nombre d'articles inédits

dés à nos principaux littérateurs.

LA REVUE CANADIENNE

Est maintenant dans sa dix-neuvième année d'existence.

Fondée en 1864, elle a traversé les grandes crises financières qui ont retombé les autres publications du même genre.

LA COLLECTION complète de la REVUE est le plus précieux de la littérature nationale.

La Série complète comprend DIX-NEUF volumes qui font partie indispensable de notre Bibliothèque canadienne

Les numéros du commencement de la nouvelle série (1881) sont accompagnés de deux index. — Un par ordre alphabétique de matières et l'autre par noms d'auteurs, — qui permettent aux lecteurs de retrouver facilement les écrits publiés sur divers sujets.

Le prix d'abonnement à la Revue Canadienne est de

\$2.50 par annee.

ADMINISTRATION AU

No. 31 Rue St. Jacques, MONTREAL.

L'ETENDARD JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN, imprimé par PRENGER & CIE, Éditeurs et Propriétaires.

Bureaux de l'Administration et de la Rédaction: 31 rue St-Jacques. Atelier d'imprimerie et de Typographie: No. 26 rue des Fortifications, Montréal.

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!

CLÉRICALE!